

CHARTRE

1. Objet	Nous apportons une attention toute particulière à un certain nombre de valeurs, indépendantes du seul résultat sportif, sans lesquelles la vie au club sportif ne peut se dérouler dans de bonnes conditions. En dehors de la performance sportive, le comportement du joueur, autant à l'intérieur du club qu'à l'extérieur, reste une valeur essentielle pour nous. Chaque membre de l'association doit avoir à l'esprit qu'à travers son comportement, c'est notre club qui est jugé. Cette charte régit : Les relations entre les adhérents au sein du club, entre les adhérents et le club, les relations avec les autres clubs, l'organisation des entraînements.
2. Adhésion	Lors de son adhésion, tout membre doit remplir le dossier d'inscription, payer sa cotisation, présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis de table et SIGNER la charte.
3. Cotisation	Elle est votée par le bureau directeur. La cotisation est à payer à la signature tout en vous laissant la possibilité d'étaler votre règlement (CE, carte sortir, paiement en 3 fois...). En cas de non paiement, le club ne souciera pas de licence et n'acceptera pas la présence du joueur dans ses locaux. Toute décision à prendre concernant la licence et son paiement sera prise par le bureau de l'association.
4. Valeurs et comportement	Les valeurs de notre club sont : respect, convivialité, sportivité, compétitivité. Le joueur doit respecter le club auquel il appartient (entraîneur, dirigeants, équipe, salle, matériel), mais aussi son adversaire, le sport qu'il pratique et ... lui-même. Ce respect comprend toute forme de comportement possible : respect des horaires, politesse, respect de l'adversaire, de l'arbitre, jouer à 100% de ses moyens, volonté, combativité, acceptation de la défaite et de la force de l'adversaire. Un manquement grave à ces valeurs peut entraîner l'exclusion, définitive ou temporaire du joueur incriminé.
5. Tenue vestimentaire	Lors des entraînements, la tenue sportive est obligatoire (short, maillot et chaussures de sport en salle). La tenue réglementaire est obligatoire pour les compétitions (maillot du club, short et chaussure de sport). Le maillot du club est en vente auprès des membres du bureau.
6. Infraction	Si le club est sanctionné par des infractions liées au joueur et/ou son comportement, la sanction financière devra être réglée par le joueur fautif. En cas de non paiement, le joueur sera exclu de toute compétition par le bureau.
7. Entraînement	L'entraîneur est seul responsable de sa séance et tous les joueurs lui doivent le respect. Il est ouvert au dialogue, mais c'est lui (ou elle) qui décide des entraînements et du déroulement de la séance (choix du partenaire, choix des exercices, participation ou non à la séance). Les heures des entraînements sont affichées et doivent être respectées. L'échauffement et le travail physique font partie de la séance au même titre que le jeu à la table.
8. Matériel	Notre club met du matériel à disposition de ses membres (tables, séparations, balles...). Il est demandé à chacun de ses membres de respecter ce matériel. Il est demandé aux joueurs, même si ça semble évident, de ne pas : taper sur les tables avec leur raquette, donner des coups de pied dans le matériel, écraser les balles, ..., mais aussi de poser quoi que ce soit sur les filets. En cas de dégradation, le ou la responsable sera sanctionné(e) après réunion du bureau.
9. Indemnité kilométrique	Si vous êtes amenés à faire des trajets de plus de 20 kilomètres pour le CS Betton (transport compétition par équipe ou individuelle), vous pouvez demander à un membre du bureau la fiche de déduction fiscale pour l'année en cours.
10. La salle	Il est du devoir du joueur de laisser la salle dans l'état qui permet son utilisation par les autres, après chaque entraînement et compétition (ramasser les balles, ranger les séparations, par exemple). Avant chaque compétition, les joueurs doivent préparer la salle (séparations, marqueurs, tables de marques, feuilles de rencontre,...) pour que les rencontres puissent se dérouler normalement.

Décharge parentale obligatoire pour les mineurs

Je soussigné (e) _____, autorise mon enfant _____
à pratiquer le tennis de table et délègue tout pouvoir au Club Sportif de Betton, sous la responsabilité du Président de la section, pour prendre les mesures qui s'imposent en cas d'accident ou de tout autre événement nécessitant une intervention d'urgence.

Je reconnais avoir été averti que le club ne prend pas en charge la surveillance de mon enfant en dehors des horaires d'entraînement (ni avant l'entrée ni après la sortie de la salle d'entraînement).

Je reconnais être titulaire d'une responsabilité civile garantissant les dommages matériels et corporels causés aux tiers par le mineur.

J'autorise le club à prendre des photos de mon enfant pour un usage strictement promotionnel (article Ouest France, plaquette club...)

Je certifie avoir pris connaissance des statuts et de la charte du C S Betton TT et je m'engage à les respecter.

SIGNATURE

Le Licencié

Parent ou tuteur légal